

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Conseil municipal 4 février 2025



Cadre juridique

Débat d'Orientation Budgétaire

CONSEIL MUNICIPAL

ORIENTATION
BUDGÉTAIRE

- ✓ Il doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-2 du CGCT.
- ✓ Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution financière de la commune.
- ✓ Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.
- ✓ Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.
- ✓ Il est une étape obligatoire avant le vote du budget.
- ✓ Le vote du budget général est programmé à la séance du prochain conseil municipal (date limite au 15 avril 2025).

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 069-216902601-20250204-202501-BF

Le contexte économique



Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

S²LO

Publié le

ID : 069-216902601-20250204-202501-BF

SITUATION MONDIALE

CROISSANCE STAGNANTE

Une croissance qui stagne en 2024, 2025, 2026 avec des disparités en fonction des zones

Reprise du commerce mondial

Incertitudes :

Tensions géopolitiques
Crise immobilière chinoise
Nouvel exécutif américain

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

S²LO

Publié le

ID : 069-216902601-20250204-202501-BF

MISE À JOUR DES PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE, JANVIER 2025

PROJECTIONS DE CROISSANCE PAR RÉGION

(CROISSANCE DU PIB RÉEL, VARIATION EN POURCENTAGE)



IMF.org/pubs

Source : FMI, *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2025.

Note : Les bâtons indiquent, de gauche à droite, les projections de 2024, 2025 et 2026.

SITUATION MONDIALE

INDICATEURS

La croissance mondiale devrait s'établir à 3,3% en 2024
comme en 2026

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le



ID : 069-216902601-20250204-202501-BF

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	ESTIMATION	PROJECTIONS	
	2024	2025	2026
Production mondiale	3,2	3,3	3,3
Pays avancés	1,7	1,9	1,8
États-Unis	2,8	2,7	2,1
Zone euro	0,8	1,0	1,4
Allemagne	-0,2	0,3	1,1
France	1,1	0,8	1,1
Italie	0,6	0,7	0,9
Espagne	3,1	2,3	1,8
Japon	-0,2	1,1	0,8
Royaume-Uni	0,9	1,6	1,5
Canada	1,3	2,0	2,0
Autres pays avancés	2,0	2,1	2,3

Source : FMI, Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale, janvier 2025.

SITUATION MONDIALE

ASSOUPLISSEMENT DES POLITIQUES MONÉTAIRES

Inflation en net recul sur l'ensemble des zones

Assouplissement progressif des politiques monétaires

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

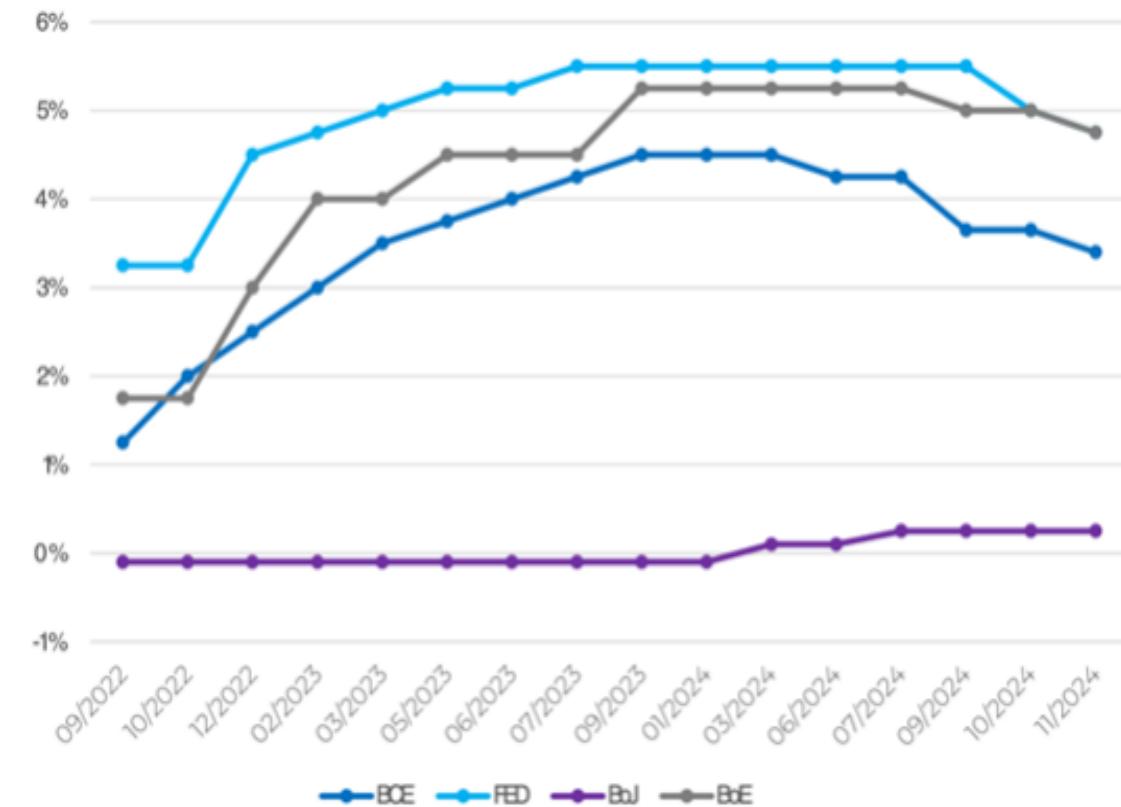
Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

S²LO

ID : 069-216902601-20250204-202501-BF

Evolution des taux directeurs



CONTEXTE NATIONAL

UNE TRAJECTOIRE À HORIZON 2027 QUI REPOSE SUR UNE MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES

La trajectoire votée dans le cadre de la Loi de Programmation des finances Publiques 2023-2027 comprenait :

un objectif de baisse des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales de 0,5% / an

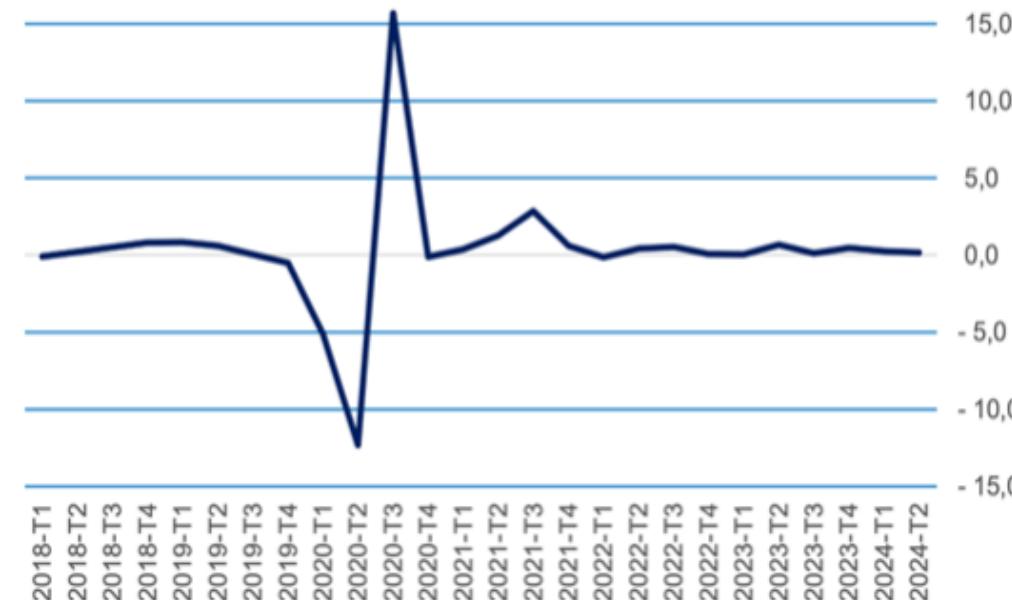
→ sans que cet objectif ne soit relié aux facteurs exogènes d'augmentation des dépenses des collectivités locales

→ dégel et revalorisation du point d'indice, inflation, etc...

PIB en volume	2024	2025
Pacte de Stabilité (avril 2024)	+1,0%	+1,4%
LPFP 2023-2027 (nov 2023)	+1,4%	+1,7%

Inflation	2024	2025
Pacte de Stabilité (avril 2024)	+2,5%	+1,7%
LPFP 2023-2027 (nov 2023)	+2,5%	+2,0%

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le
ID : 069-216902601-20250204-202501-BF



Source : INSEE, comptes nationaux trimestriels

CONTEXTE NATIONAL

PERSPECTIVES

La croissance resterait positive en 2025, mais diminuerait un peu, avant de gagner en vigueur en 2026

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le 07/02/2025
ID : 069-216902601-20250204-202501-BF



- une réduction sensible du déficit public
à 5 % du PIB en 2025 (5,5 % en 2024, taux record en 2020 avec 9 % du PIB)
- une sortie de l'inflation sans récession,
avec une reprise décalée à 2026 et 2027
projection en 2025 d'une inflation en dessous de 2% (2024 : 2.4%, 2023 : 5,7%)
- le ralentissement des prix
Favorisé par celui des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés, tandis que l'inflation dans les services baisserait plus lentement, expliquant un recul plus progressif de l'inflation sous-jacente vers 2%
- Projection de croissance de 1.1%
Tiré principalement par le commerce extérieur, reprise des investissements des entreprises et détente des taux d'intérêt
- Marché du travail : entre dans une phase transitoire de ralentissement en 2025.
Le taux de chômage atteindrait un pic inférieur à 8 % en 2025 et en 2026 (7,5% en 2024) avant de repartir à la baisse dans le sillage de la reprise de l'activité.

Regain de l'activité française en 2025 et 2026 : attractivité de nos entreprises....

Baisse des taux directeurs qui devrait aider cette reprise notamment dans le secteur de l'immobilier.

La Loi de Finances 2025

Instauration d'un fonds de précaution

Gel des fractions de TVA

Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

L'évolution du taux de cotisation de la CNRACL

Dotations : vers un abondement de l'enveloppe ?



INSTAURATION D'UN FONDS DE PRÉCAUTION

Dans la première version du PLF, 450 collectivités, dépassant les 40 M€ de fonctionnement, étaient appelées à participer à l'effort de redressement à hauteur de **2 % de leurs recettes de fonctionnement à un « fonds de précaution »**.
Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le ID : 069-216902601-20250204-202501-BF


Le Gouvernement de Michel Barnier avait annoncé un assouplissement de la mesure pour épargner la moitié des Conseils départementaux.

En compensation, le projet de l'exécutif, modifié par le Sénat, consistait à élargir le nombre de communes contributrices, à 2 387 précisément, mais sur des montants plus faibles de ponction.

Les sommes prélevées seraient intégralement ou quasi intégralement restituées à partir de 2026 aux collectivités ponctionnées.

Le Sénat avait confirmé **le gel, en 2025**, des fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE.

Les fractions 2024 ayant été plus faibles que celles annoncées en début d'année, si cette mesure était confirmée, les intercommunalités auraient à subir une perte préjudiciable de la dynamique d'une partie de leurs recettes.

GEL DES FRACTIONS DE TVA

La première version du PLF reposait sur : une réduction du taux de FCTVA de **16,40%**, à 14,85 % à partir du 1er janvier 2025, et limitait le FCTVA aux seules dépenses d'investissement.

Le Gouvernement de Michel Barnier était prêt à revenir sur la rétroactivité de la mesure pour les collectivités qui perçoivent le fonds de compensation en décalage d'un ou deux ans.

Le Sénat a cependant supprimé la réforme, qui pourrait toutefois être de nouveau présente dans un prochain projet de loi de finances.

RÉFORME DU FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

L'ÉVOLUTION DU TAUX DE COTISATION DE LA CNRACL

DOTATIONS : VERS UN ABONDEMENT DE L'ENVELOPPE ?

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le



ID : 069-216902601-20250204-202501-BF

pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027.

Une mesure appliquée par décret. Il est aujourd'hui probable, à l'issue de l'adoption en première lecture du PLFSS au Sénat, que l'augmentation de 12 points du taux de cotisation soit lissée sur quatre ans jusqu'en 2028 --→ Soit une augmentation de + 3 points en 2025.

Dans le premier projet de loi de finances, le montant de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2025 restait inchangé par rapport à 2024.

Au sein de cette enveloppe en revanche, la dotation de solidarité urbaine (et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) devaient augmenter respectivement de 140 M€ et 150 M€, au détriment donc de la dotation forfaitaire.

La dotation d'intercommunalité devait progresser, quant à elle, de 90 M€, comme en 2024.

Cette hausse était financée par un "écrêtement" de la dotation de compensation. Le Sénat a adopté, pour éviter une baisse de la dotation forfaitaire, et contre l'avis du Gouvernement, une augmentation de l'enveloppe globale de 290 M€.

Dans l'attente de l'adoption de la loi de finances initiale pour 2025, le montant des dotations sera, dans un premier temps, déterminé en fonction des données de population et de revenus connus au 1^{er} janvier 2025, à partir des enveloppes de la loi de finances pour 2024.

Les dotations 2025 seront ensuite mises à jour en fonction des enveloppes nationales déterminées par la loi de finances initiale pour 2025.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

S²LO

ID : 069-216902601-20250204-202501-BF

La commune de Vernaison



RECETTES : DGF - DSR

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le



ID : 069-216902601-20250204-202501-BF

Année	DGF	DSR
2017	327 316 €	56 657 €
2018	318 849 €	59 387 €
2019	307 964 €	58 806 €
2020	301 615 €	63 820 €
2021	283 880 €	64 565 €
2022	259 187 €	64 455 €
2023	268 777 €	72 615 €
2024	269 209 €	80 197€
2025 Prévision	260 000 €	70 000 €

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DSR: Dotation de Solidarité Rurale

CA – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (HORS OPERATIONS ORDRES & RESULTAT ANTERIEUR) S²LO

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 069-216902601-20250204-202501-BF

Comptes Administratifs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution en % 2024/2023
Recettes	4 444 188 €	4 789 745 €	4 606 072 €	5 293 735 €	5 408 885 €	5 440 999 €	5 287 000 €	+1,03 %
Dépenses (hors amortissement)	3 704 507 €	3 808 775 €	3 999 839 €	4 384 526 €	4 687 408 €	4 774 043 €	4 798 698 €	+1,08 %
Excédent brut de gestion	739 681 €	980 970 €	606 233 €	907 209 €	721 477 €	666 956 €	488 302 €	-0,74 %

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

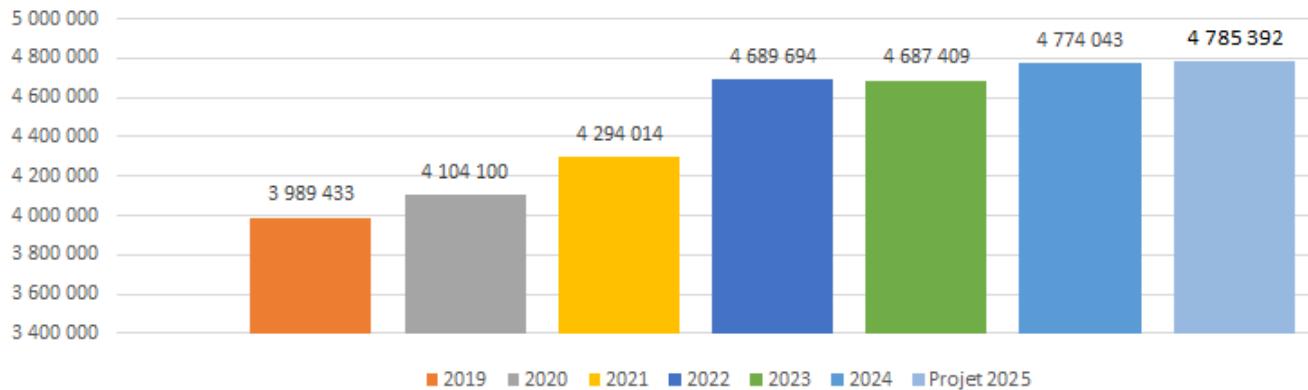
Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

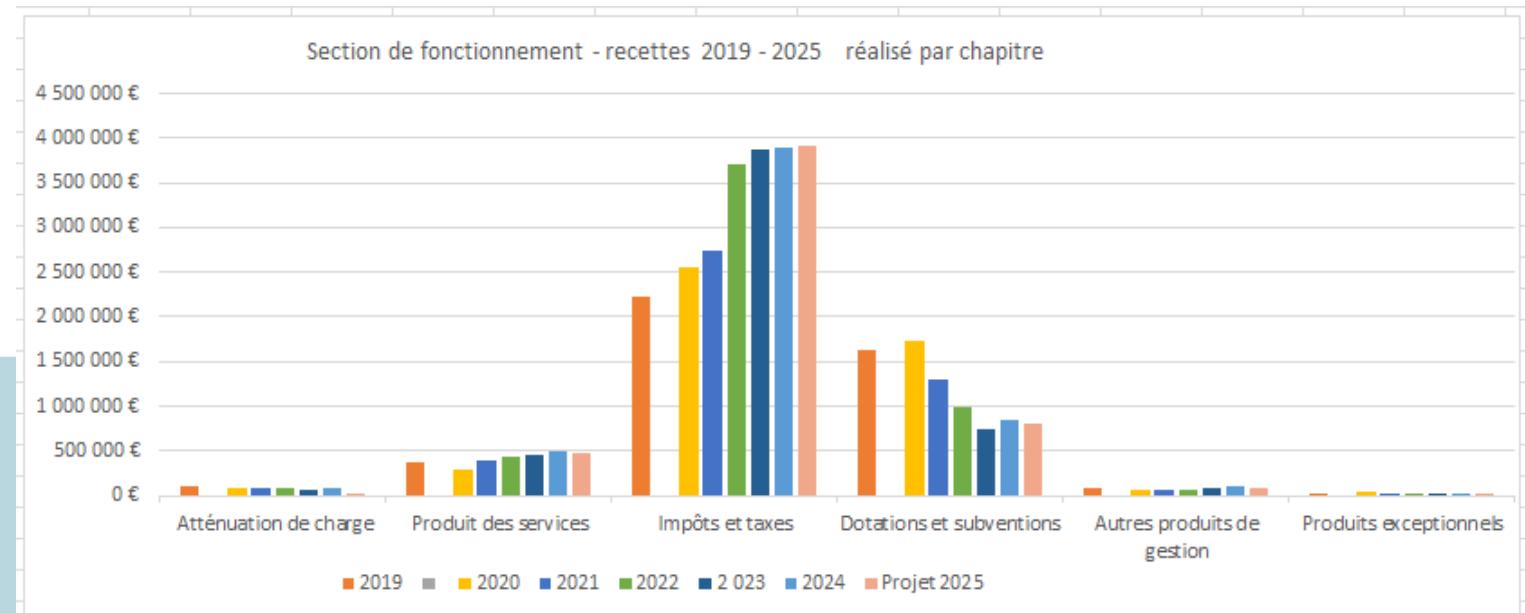


ID : 069-216902601-20250204-202501-BF

Dépenses de fonctionnement 2019 - 2025



Section de fonctionnement - recettes 2019 - 2025 réalisé par chapitre



EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

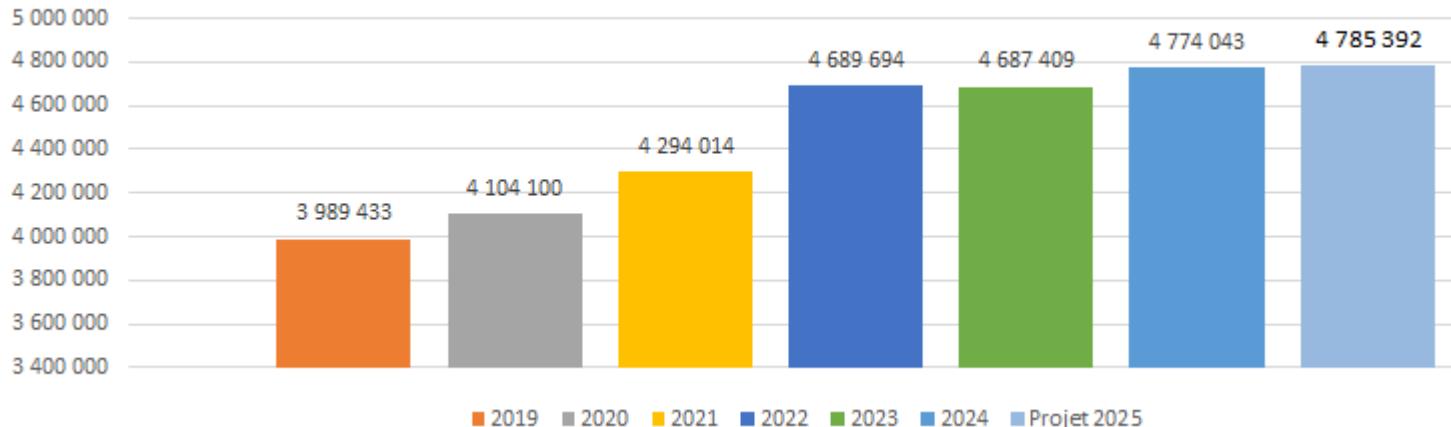
Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

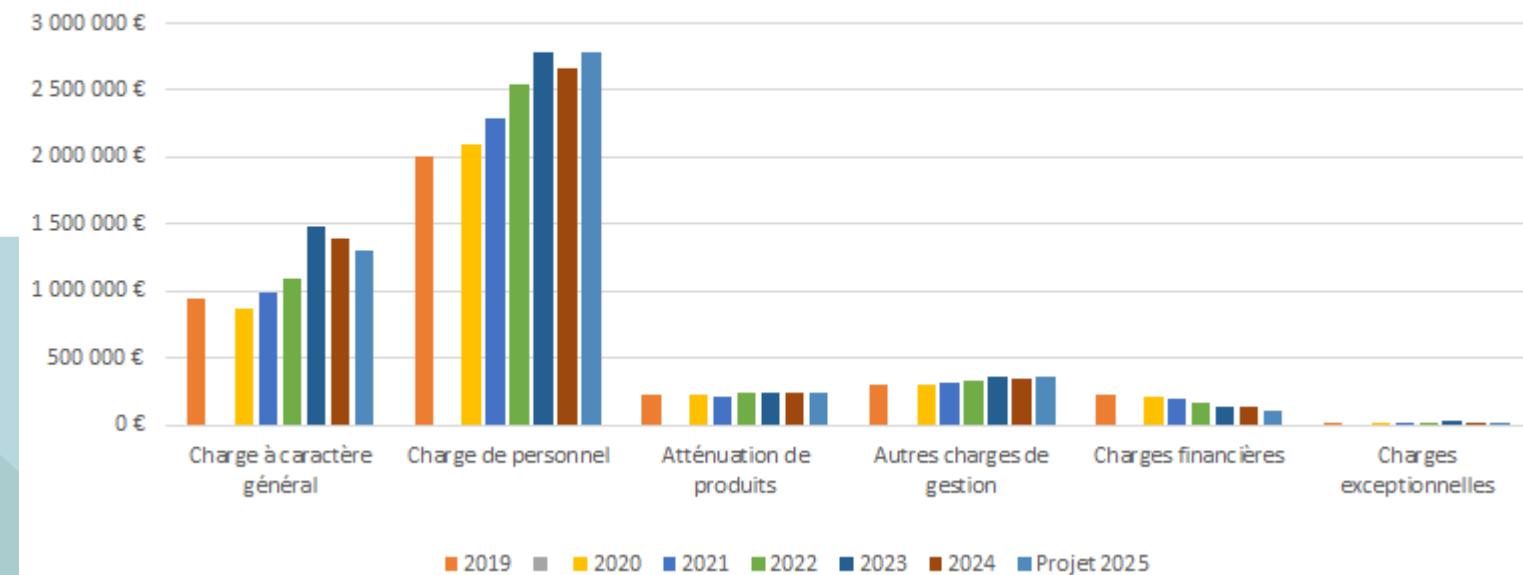


ID : 069-216902601-20250204-202501-BF

Dépenses de fonctionnement 2019 -2025



Section de fonctionnement - dépenses 2019 - 2025 réalisée par chapitre



RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

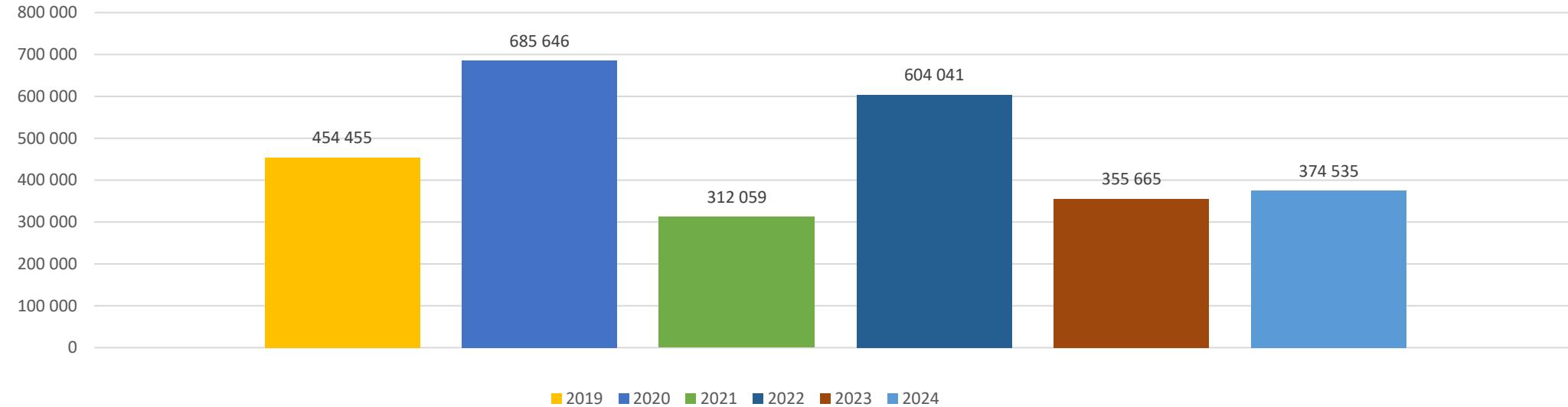
Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

S²LO

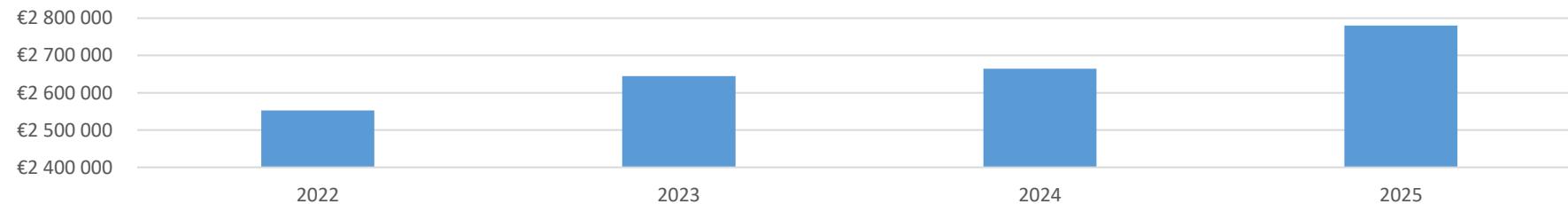
ID : 069-216902601-20250204-202501-BF

Résultat net d'exploitation de l'exercice 2019 -2024



	2022	2023	2024	2025	Evol 2023/2024
Total dépenses de personnel	2 552 322 €	2 644 884 €	2 664 511 €	2 780 000 €	+ 0,73%
<i>Évolution en %</i>	- %	4,25%	0,73%	4,15%	-

Evolution charges du personnel 2022 - 2025



Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2022 à 2025.

L'augmentation des dépenses de personnel en 2024 (+ 0,73 %) s'explique par plusieurs facteurs.

La revalorisation du point d'indice de la fonction publique, décidée au niveau national, impacte directement les rémunérations des titulaires.

Les mesures en faveur des bas salaires, notamment en réponse aux revalorisations successives du SMIC, contribuent également à cette hausse.

Pour 2025, des recrutements sont en cours (Finances, RH, Service technique).

Par ailleurs, l'inflation affecte les charges sociales et les contributions obligatoires, mais aussi les primes d'assurances du personnel, qui augmentent en raison de la hausse des cotisations pour couvrir les risques professionnels et de santé (CNRACL),

EVOLUTION TAXE FONCIÈRE ET HABITATION

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

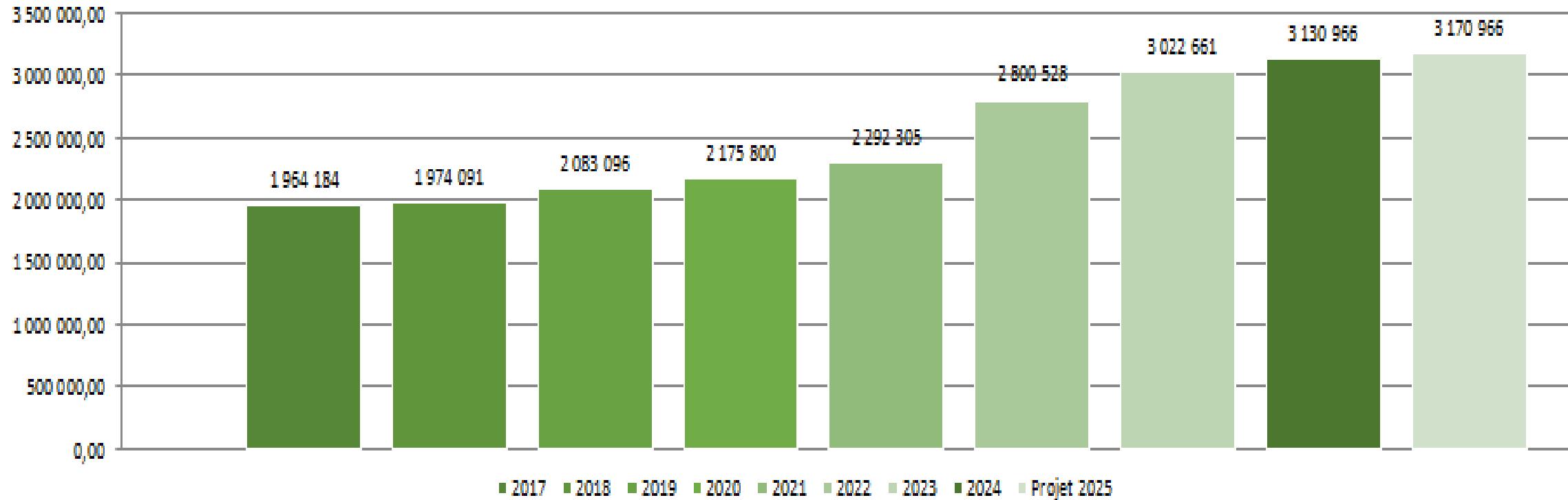
Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le



ID : 069-216902601-20250204-202501-BF

Evolution Taxe Foncière et habitation 2017-2025



Evolution des bases :

* 2,5% sur 2024

* 1,7% sur 2025

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 -2024

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le



ID : 069-216902601-20250204-202501-BF

Résultat de fonctionnement cumulé

2018	1 421 642 €
2019	454 455 €
2020	1 140 101 €
2021	1 132 150 €
2022	1 286 191 €
2023	1 441 857 €
2024	798 990 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2018 -2024

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le



ID : 069-216902601-20250204-202501-BF

Résultat d'investissement cumulé

2018	- 202 171 €
2019	+ 661 760 €
2020	-129 139 €
2021	- 744 659 €
2022	- 223 932 €
2023	-737 910 €
2024	-279 215 €

L'autofinancement de 2023 (1 017 714,07 € affecté à l'investissement) a permis de financer une grande partie des investissements et réduire ainsi le déficit cumulé.

EVOLUTION DÉPENSES & RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

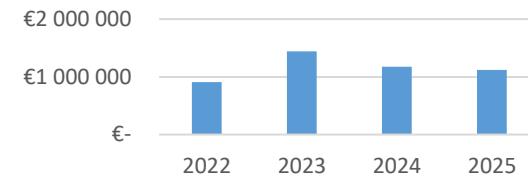
Publié le



ID : 069-216902601-20250204-202501-BF

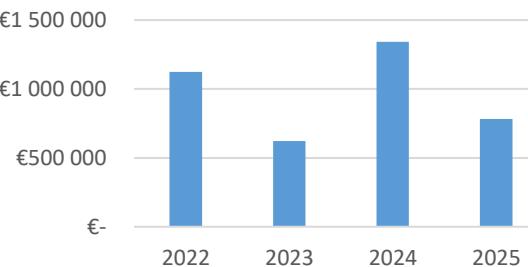
Année	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles (hors dette)	353 743 €	867 824 €	581 898 €	500 000 €
Remboursement de la dette	556 036 €	575 226 €	595 174 €	618 000 €
Dépenses réelles d'investissement	909 779 €	1 443 050 €	1 177 072 €	1 118 000 €

Evolution des dépenses réelles d'investissement



Année	2022	2023	2024	2025
Subvention d'investissement	524 779 €	382 602 €	213 619 €	70 000 €
FCTVA + Taxe aménagement	149 599 €	40 088 €	111 799 €	100 000 €
Emprunt	- €	- €	- €	- €
Autofinancement	450 000 €	200 000 €	1 017 714 €	498 990 €
Restes à réaliser				114 396 €
Recettes d'investissement	1 124 378 €	622 690 €	1 343 132 €	783 386 €

Evolution des recettes réelles d'investissement



Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de la commune ces dernières années avec une projection jusqu'en 2025. Les restes à réaliser ne sont disponibles que pour l'année de préparation budgétaire, les années en rétrospective correspondent aux comptes administratifs de la commune.

REALISATION DU PROGRAMME AMENAGEMENTS SPORTIFS DES BORDS DU RHÔNE

	REALISE 2022		REALISE 2023		REALISE 2024		BP 2025		PROGRAMMATION 2021/2024	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses	9 882,00 €		412 410,90 €		211 058,91 €		45 000,00 €		678 351,81 €	
Avances					14 884,08 €	14 884,08 €				
Autofinancement		9 882,00 €		115 255,31 €		38 237,80 €		6 500,00 €	0,00 €	169 875,11 €
Recettes										
Emprunt										0,00 €
subvention CNR				120 000,00 €						120 000,00 €
subvention métropole				72 988,35 €		72 988,35 €				145 976,70 €
Subventions (DETR, DSIL...)				104 167,24 €		9 832,76 €		28 500,00 €		142 500,00 €
subvention Région Auvergne Rhône-Alpes				0,00 €		90 000,00 €		10 000,00 €		100 000,00 €
TOTAL PREVISIONS	9 882,00 €	9 882,00 €	412 410,90 €	412 410,90 €	225 942,99 €	225 942,99 €	45 000,00 €	45 000,00 €	678 351,81 €	678 351,81 €

REALISATION DU PROGRAMME REHABILITATION DU LOCAL LES JOUTES

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

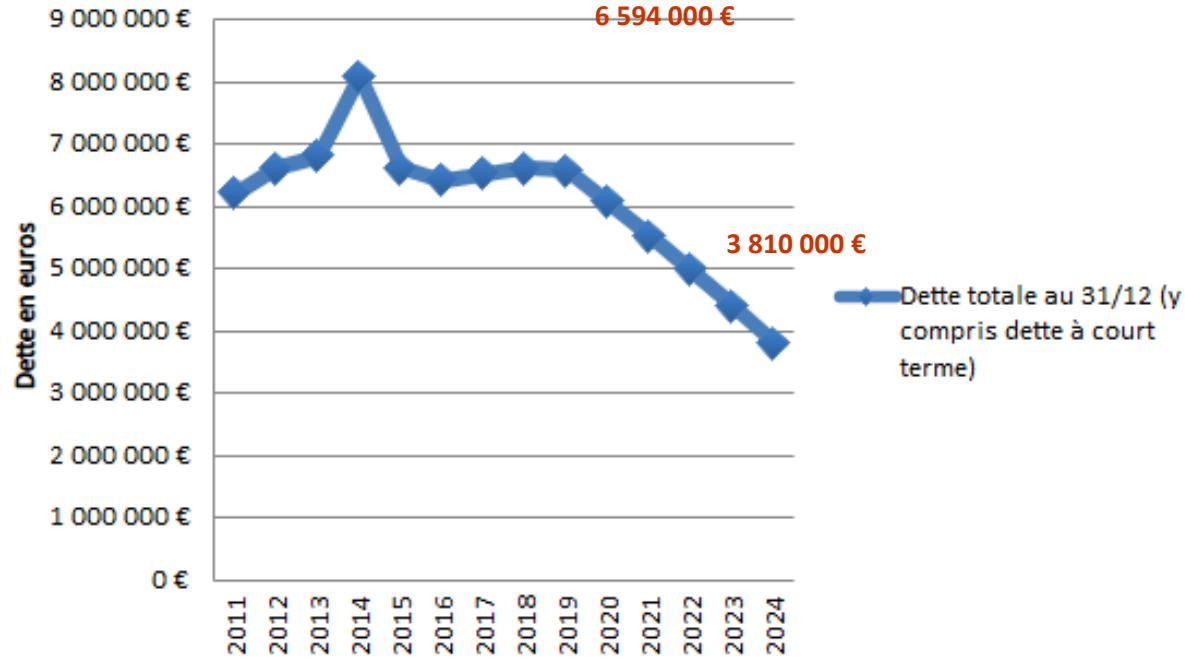
ID : 069-216902601-20250204-202501-BF



SECTION INVESTISSEMENT	REALISE 2024		BP 2025		BP 2026		PROGRAMMATION INDICATIVE 2024/2025	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES			DEPENSES	RECETTES
Maitrise d'œuvre + Travaux	7 681,20		202 318,80				210 000,00	
subventions (région ARA + CNR)				70 000,00				70 000,00
fonds propres		7 681,20		131 059,08				108 695,94
FCTVA (Base calcul N-1)				1 259,72		30 044,34		31 304,06
TOTAL PREVISIONNEL	7 681,20	7 681,20	202 318,80	202 318,80			210 000,00	210 000,00

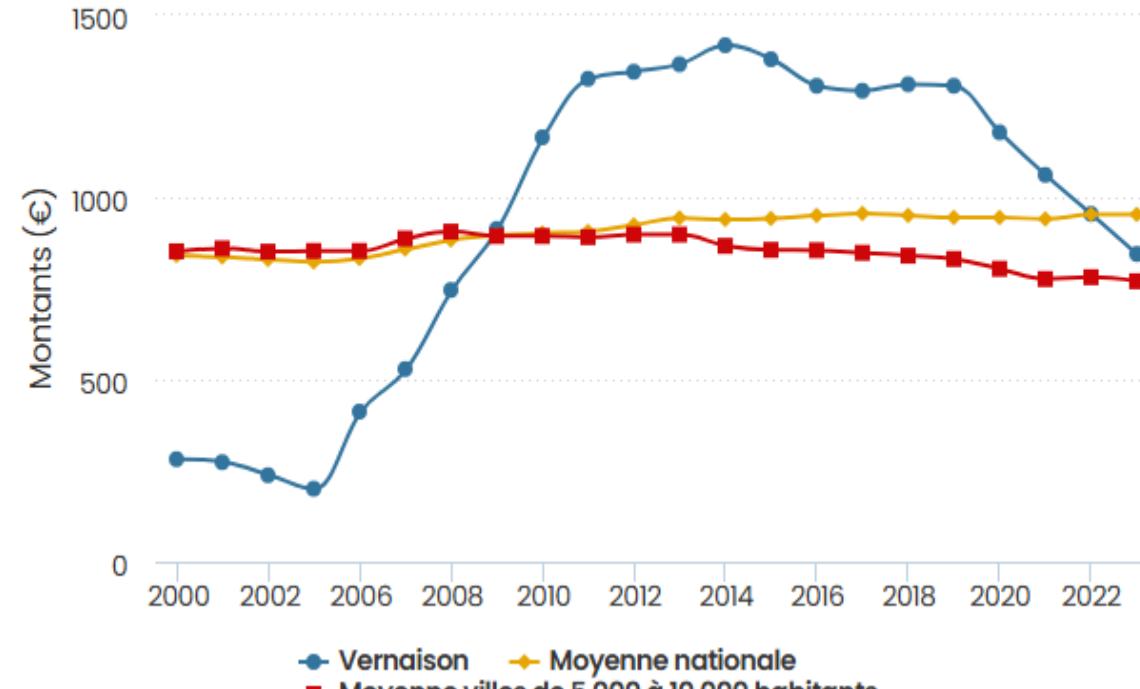
A ce jour, les lots sont toujours en cours d'analyse, Ces données sont prévisionnelles

Evolution dette totale au 31/12



Dette par habitant de Vernaison

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



© JDN 2025

LA DETTE : PART CAPITAL + INTÉRÊTS

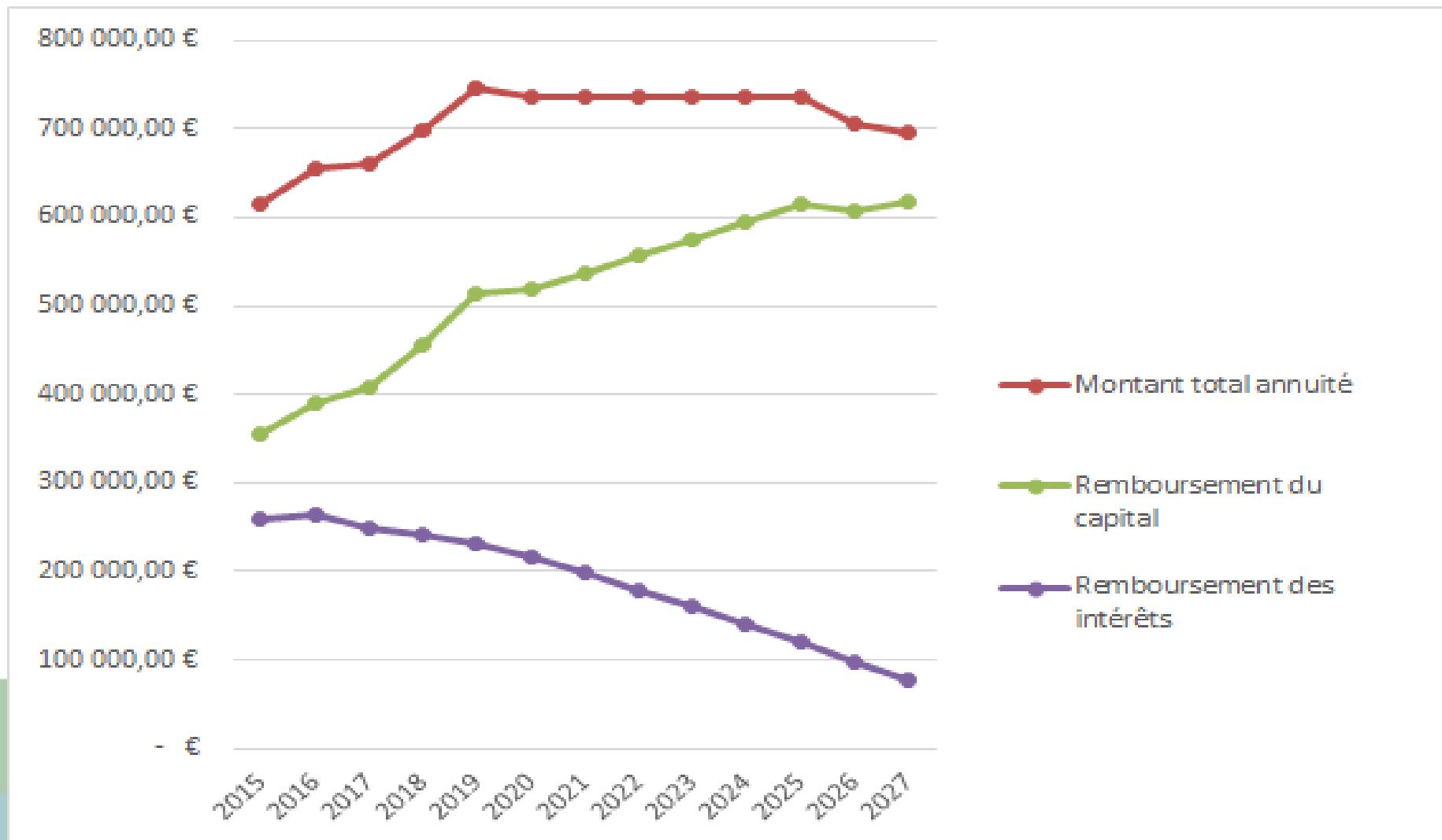
Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

S²LO

ID : 069-216902601-20250204-202501-BF



- ✓ Continuer d'investir dans un contexte de rigueur budgétaire.
- ✓ Pas d'augmentation des impôts et des taxes communales.
- ✓ Eviter d'alourdir la dette.
- ✓ Contenir le budget dans un contexte national incertain (Loi de finances).
- ✓ Maintenir un service public de qualité.

Les contraintes et opportunités réglementaires

L'urgence à agir pour nos bâtiments (mises aux normes réglementaires et maintenances diverses)

Poursuite de la transition énergétique et environnementale.

Les projets

L'extension et la modernisation du réseau de vidéo protection.

Lancement de la réhabilitation du local communal de l'UMV.

MERCI de votre attention